

Organes disciplinaires de la CPI chargés des questions concernant les conseils

Nomination par la Présidence d'un nouveau commissaire et d'un nouveau commissaire suppléant

En application de l'article 33 du Code de conduite professionnelle des conseils (ICC-ASP/4/Res.1) (« le Code »), la Présidence de la Cour pénale internationale (« la Cour ») a nommé M. Laurent Pettiti (France) en tant que nouveau commissaire auprès du comité de discipline des conseils intervenant dans le cadre des procédures devant la Cour.

Le chapitre 4 du Code (« Procédure disciplinaire ») prévoit la procédure disciplinaire applicable aux conseils dans le cadre des procédures devant la Cour. Conformément à l'article 34.3 du Code, le Greffier transmet au commissaire toute plainte déposée contre un conseil pour faute professionnelle.

Aux termes de l'article 33.1 du Code, le commissaire est « choisi parmi des personnes possédant une compétence reconnue concernant l'éthique professionnelle et les questions de droit ». Le commissaire est nommé pour un mandat de quatre (4) ans, commençant le 25 février 2015.

La Présidence a également nommé M^e Alexander Hugh Milne (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) en tant que commissaire suppléant chargé i) de remplacer le commissaire s'il est dans l'incapacité de remplir ses fonctions, et ii) d'être l'interlocuteur informel du commissaire pour l'appuyer dans l'exercice de ses fonctions. Le mandat du commissaire suppléant prendra effet le 4 avril 2015.

La Cour tient à remercier vivement tous les candidats qui ont soumis, à l'attention de la Présidence, leur candidature au poste de commissaire et de commissaire suppléant et leur sait gré de l'intérêt et du soutien qu'ils témoignent à ses travaux.

Veillez adresser toute question à la Section d'appui aux conseils : CSS@icc-cpi.int